

# Fiche N°8

## CHARTRE DE PLATEFORME NTOUM, GABON

Objectif	Servir de référence aux membres de la plateforme pour conduire les activités nécessaires à la réussite de l'objectif commun.
Personnes garantes	Nicole Nzinga (Afecom), Hervé Oyono (Tartare plus), Calixte Mbeng (IGAD), Clotilde Abessolo Meye (CENAREST), Benoit Moukili Mabo (Jardin d'Eden)
Date adoption	8 mars 2006
Dernière mise à jour adoptée	

### SOMMAIRE

<b>Cadre general. Rappel des principes de la sélection participative en partenariat .....</b>	<b>2</b>
<i>Premier principe : les participants sont reconnus comme pertinents et légitimes.....</i>	<i>2</i>
<i>Deuxième principe : les représentants des partenaires sont organisés pour l'action.....</i>	<i>3</i>
<i>Troisième principe : les partenaires sont solidaires.....</i>	<i>3</i>
<i>Quatrième principe : le Comité de Pilotage observe des règles de démocratie.....</i>	<i>3</i>
<i>Cinquième principe : le partenariat permet de partager les risques et les bénéfices .....</i>	<i>3</i>
<i>Sixième principe : les représentants des partenaires ont des objectifs individuels compatibles avec ceux du projet commun .....</i>	<i>3</i>
<b>CHARTRE de la plateforme de NTOUM.....</b>	<b>4</b>
<i>Forme juridique .....</i>	<i>4</i>
<i>But de la plateforme.....</i>	<i>4</i>
<i>Organes et procédures.....</i>	<i>4</i>
<i>Ressources et responsabilités .....</i>	<i>5</i>
<i>Dissolution de la plateforme.....</i>	<i>6</i>

## Fiche n° 8 - La charte d'une plate-forme

## Introduction

Le comité de pilotage se dote d'une charte qui est également présentée dans cette fiche.

### Le contenu de la charte

La charte de fonctionnement de la plate-forme est un document contractuel, élaboré par les membres du comité de pilotage et signé par chacun d'eux. Elle décrit les règles de fonctionnement harmonieux et efficace du comité de pilotage et de la plate-forme. Cette charte est le document de référence pour les partenaires. Elle est diffusée et validée par les organisations dont sont issus les membres du comité de pilotage.

Afin de faciliter l'élaboration de cette charte (*photos 28 et 29*), une trame est amendée ou complétée autant que nécessaire au cours de l'atelier de création (*exemple ci-après ; voir aussi la fiche 1 qui donne les principes généraux de la sélection participative en partenariat*).

La charte définit :

- le but commun aux partenaires de la plate-forme ;
- les conditions de participation au comité de pilotage de la plate-forme ;
- les modalités de prise de décision du comité de pilotage ;
- les responsabilités au sein du comité de pilotage ;
- les ressources de la plate-forme et la composition du club d'utilisateurs et d'experts locaux (CUEL) ;
- les conditions de transformation de la charte et d'évolution du comité de pilotage.



>> Photo 28. Membres de comité de pilotage en séance de négociation sur la charte (Oyem, Gabon)



>> Photo 29. Membres de comité de pilotage en séance de négociation sur la charte (Ambam Cameroun)

## **ANNEXE 8.1 – Modèle de charte, plate-forme de xxx**

### **Forme juridique**

Association libre, dans la phase expérimentale.

### **But de la plate-forme**

Evaluer des variétés ou du matériel génétique plantain fournis par le CARBAP ou par les participants à la plate-forme et améliorer la prise en compte des attentes des utilisateurs, membres de cette plate-forme, dans les programmes de recherche du CARBAP.

### **Type de variété recherché**

Décrire l'objectif de sélection en précisant à quel jeu de contraintes (*voir encadré et aussi fiche 4*), il doit répondre.

Contraintes liées à l'environnement biophysique

Contraintes liées au système de culture ou de production

Contraintes liées à l'utilisation et au marché

#### **JEU DE CONTRAINTE (type de variété recherchée)**

Plantain, périurbain, culture associée et culture pure sous couverture végétale, hommes et femmes, main d'œuvre familiale ou salariée, climat équatorial, forte pluviométrie (2400- 4000 mm), petite (décembre-janvier) et grande saison sèche (juin-septembre) mais climat perturbé, sols pauvres, forte pression phytosanitaires (charançons, nématodes, cercosporiose, ... bunchy top), Destination principale : marchés urbains (plantain frais, beignets, frites).

### **Organes et procédures**

La plate forme associe un dispositif de terrain permettant l'observation du matériel génétique et un dispositif de concertation permettant de formaliser le partenariat entre la recherche et les utilisateurs.

Les organes de chaque plate-forme sont le Comité de Pilotage (CP) et le Club des Utilisateurs et Experts Locaux (CUEL).

### **Le CP**

Il est en charge de la gestion de la plate forme (PF) de test de variétés de plantains.

- Il est notamment chargé de définir et de valider les orientations stratégiques, notamment l'objectif de la plate-forme, il contrôle la bonne gestion des ressources mises à disposition de la plate-forme par les organisations, il s'assure de la bonne diffusion de l'information et des résultats obtenus sur la PF, notamment de la diffusion du matériel génétique, il est chargé d'entreprendre les actions liées à la pérennisation des activités.

- Les membres du CP (voir document joint) sont désignés par les organisa-

tions partenaires du projet qu'ils représentent. Sont considérées comme partenaires, les organisations qui mettent des ressources (*financières, humaines, logistiques*) au service du projet.

- *Des organisations peuvent être présentes à certains comités de pilotage en tant qu'experts mais elles ne prennent pas part au vote.*

- *Les décisions sont prises de la manière suivante :*

*Variante 1 : Tous les membres pleins ont une même voix.*

*Variante 2 : Les voix des membres pleins ont un poids différent suivant leur contribution / l'importance des enjeux qu'ils représentent dans la filière / le nombre de personnes qu'ils représentent etc.*

*Variante 3 : Les décisions sont prises à l'unanimité par tous les membres pleins.*

*Variante 4 : Les décisions sont prises à la majorité des voix des représentants partenaires.*

- *Tous les membres du CP peuvent être remplacés (i) à la demande de leur mandataire, (ii) à la demande d'un autre membre du CP, (iii) à la demande du coordinateur, en cas de manquement grave aux principes du partenariat ou pour non respect des engagements pris. Les autres membres du CP confirment l'exclusion et proposent son remplacement.*

- *Le CP est chargé de veiller à la bonne circulation de l'information au sein du projet, entre participants, et avec les organisations partenaires.*

**Les organisations mandataires :** les membres pleins du CP rendent régulièrement compte de leurs décisions concernant la gestion de la plate-forme auprès de leurs mandataires. Ces organisations (GIC au Cameroun) représentées au CP tiennent régulièrement, au moins fois par an, leur AG au cours de laquelle elles désignent formellement leur représentant au CP.

**Les autres participants :** les membres du CP doivent s'assurer que les autres participants à la plate-forme, le CUEL par exemple, sont régulièrement informés de leurs décisions.

Le CUEL

Il est composé de ... désignés par le CP de chaque plate-forme (voir document joint).

Le CUEL se réunit à plusieurs moments du cycle du bananier, devant la PCR pour une évaluation commune (compléter suivant agenda des ateliers d'évaluation).

### **Ressources et responsabilités**

Les partenaires spécifient les éléments qu'ils mettent à disposition de la plate-forme, directement ou par l'intermédiaire de leurs membres. Cette liste est à préciser pour chaque plate-forme.

- Une Parcelle Commune d'Expérimentation (PCR) permettant de com-

parer directement les variétés proposées initialement par la recherche

- Un réseau d'une vingtaine de parcelles (PIE) chez des agriculteurs expérimentant chacun 2 ou 3 variétés.
- Une collection de variétés d'origine exotique à tester : CARBAP
- Des variétés d'origine locale :
- Un appui technique :
- Autres (unité de transformation, ressources humaines etc.)

Les membres du CP se répartissent les responsabilités, de manière à favoriser la bonne réalisation des opérations suivantes.

- Organisation des réunions. Convocations.
- Ordre du jour des réunions.
- Facilitation des prises de décision.
- Compte rendus.
- Gestion de la plate-forme.
- Lien avec les différentes composantes du CUEL.
- Lien avec le programme d'amélioration génétique du CARBAP.
- Gestion du budget : représentant CARBAP et coordinateur
- Contrôle de l'utilisation des ressources de la plate-forme.

### **Dissolution de la plate-forme**

Elle peut être décidée par le CP à l'issue du projet.

En cas de dissolution, les avoirs de l'organisation seront donnés à une organisation poursuivant un but similaire ou à une fondation humanitaire.

